

SÉANCE DU 2 MARS 2016.

L'an deux mille seize, le deux mars à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Présents:

Mmes ANGELI Laurette, BOUTAVIN Candice, CALDAS Denise, MARTIN Emilie,
MM BOURGADE Damien, GAUDU François, VALMALLE Richard.

Absents :

M DESORT Noël.

Mme DURAND Kathy donne pouvoir à Mme MARTIN Emilie.

M MAMOURI Joris donne pouvoir à M VALMALLE Richard.

M MAUQUIE Gérard donne pouvoir à Mme ANGELI Laurette.

Secrétaire de séance : M GAUDU François

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 13 janvier 2016.
Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte administratif 2015 pour les budgets M 14 et M 49
- Affectation des résultats des budgets M 14 et M 49
- Choix des entreprises pour les travaux d'aménagements des réserves de l'épicerie.
- Amendes de police/aménagement de la place
- Convention Conseil Départemental/Mairie portant soutien au fonctionnement d'une bibliothèque municipale.
- Droit de préemption urbain : propriété « Mas la Croix » entre famille Raspal et Mme Maryse Demare.
- Pièce de théâtre « Les Fileuses »
- Château de l'Hom
- Adhésion à « Association Nationale des Élus de la Montagne »
- Demandes de subventions de diverses associations.
- Questions diverses.

M le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de prorogation exceptionnelle, de la subvention du Conseil Départemental pour l'aménagement de la D 907 dans la traversée du village.

Les conseillers ayant acceptés, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

1) Compte Administratif M14 année 2015 – Affectation des résultats.

M le Maire cède la parole à Mme ANGELI qui donne lecture du Compte administratif 2015 qui laisse apparaître pour l'année :

- un excédent en Fonctionnement de : 108 771,52 €

- un excédent en Investissement de : 1 302,17 €

Soit un résultat cumulé de :

- en Fonctionnement : 736 229,99 €

- en Investissement : 43 207,98 €

Après discussion, M le Maire quitte la salle et le Conseil municipal passe au vote. Il approuve à l'unanimité le Compte Administratif M14 de l'année 2015.

M le Maire rejoint le Conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2016 comme suit :

-un excédent en Fonctionnement de : 736 229,99 € au report du compte de recette de fonctionnement 002.

-un excédent en Investissement de : 43 207,98 € au report du compte de recette d'investissement 001.

2) Compte de Gestion 2015 M 14

M le Maire présente le compte de gestion M14 de l'année 2015, dressé par M FRITISSE Pascal, trésorier à Anduze, qui n'appelle aucune observation particulière et qui est approuvé à l'unanimité.

3) Compte Administratif M 49 - année 2015 – Affectation des résultats.

M le Maire cède la parole à Mme ANGELI qui donne lecture du Compte administratif 2015 qui laisse apparaître :

- un excédent en Fonctionnement de : 4 926,01 €
- un déficit en Investissement de : - 31 149,88 €

Soit un résultat cumulé de :

- en Fonctionnement (excédent) : 4 926,01 €
- en Investissement (déficit) : - 67 532,34 €

Après discussion, M le Maire quitte la salle et le Conseil municipal passe au vote, il approuve à l'unanimité le Compte Administratif M 49 de l'année 2015.

M le Maire rejoint le Conseil municipal qui décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2016 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 4 926,01 € est affecté à la couverture du déficit en recette d'investissement au compte 1068
- le déficit d'Investissement de : - 67 532,34 € est repris au compte 001.

4) Compte de Gestion 2015 M 49

M le Maire présente le compte de gestion M49 de l'année 2015, dressé par M Pascal FRITISSE, trésorier à Anduze, qui n'appelle aucune observation particulière et qui est voté à l'unanimité.

5) Choix des entreprises pour les travaux d'aménagements des réserves de l'épicerie.

M le Maire rappelle qu'une consultation s'est tenue pour les travaux d'aménagements de l'épicerie. Le délai de réponse des entreprises était le 10 février 2016 et la commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 février 2016 à 18 h dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Angeli Laurette.

Mme Angeli présente les entreprises qui ont répondu et les propositions de la commission d'appel d'offre.

→ Lot N° 1 : démolition maçonnerie couverture carrelage :

- Entreprise Cévennes Chape Fluide (pour la chape demandée dans le garage aménagé en réserve) pour un montant de 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC
- Entreprise Laurent SAUVIER pour un montant de 3 551,00€ HT soit 4 261,20 TTC

→ Lot N°2 : menuiseries extérieures :

- Entreprise SARL PROFIL pour un montant : 5 963,00 € HT soit 7 155,60 TTC
- Entreprise DELEUZE LAPIERRE pour un montant : 6 492,33 € HT soit 7 790,80 TTC

→ Lot N°3 : menuiseries intérieures :

- Entreprise DELEUZE LAPIERRE pour un montant de 2 4779,83 € HT soit 2 975,80 € TTC

-SARL PROFIL n'a pas répondu pour ce lot

→ Lot N° 4 : plâtrerie-isolation

- Entreprise Laurent Sauvier pour un montant de 4 079, 31 HT soit 4 895,17 TTC

→ Lot N° 5 : électricité :

-Entreprise CITYBAT pour un montant de 1 402,90 € HT soit 1 683,48 € TTC

-Entreprise VETSEL pour un montant de 1 332,25 € HT soit 1 598,70 € TTC (il manque la proposition pour l'alimentation du portail sectionnel automatique)

→ Lot N° 6 : plomberie – sanitaires

-Entreprise JMD pour un montant de 1 235,45 € HT soit 1 485,54 € TTC

Entreprise AG Plomberie pour un montant de 2 471,60 € HT soit 2 965,92 € TTC

→ Lot N° 7 : peintures

-Pas de réponse

→ Lot N° 8 : ferronnerie

-Entreprise Métallerie BERTAUT pour un montant de 596,42 € TTC

-Entreprise BATIFER pour un montant de 524,20 € HT soit 629,04 € TTC

M le Maire précise que la commission d'appel d'offre a retenu les offres suivantes:

Les entreprises : 'Cévennes chape fluide' avec 'Laurent Sauvier', 'Deleuze Lapierre', 'Citybat', 'JMD' et 'BATIFER'.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les propositions de la commission d'appel d'offre et autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Amendes de police/aménagement de la place

M le Maire rappelle que nous avons demandé une subvention dans le cadre des amendes de police, pour mettre en sécurité la place du village par la pose de barrières.

Pour exécuter ces travaux il y a lieu de consulter des entreprises.

M le Maire précise qu'il ne participera pas à ce dossier car il a un lien de parenté avec un artisan susceptible de répondre à cette consultation. Il demande à Mme Angeli de gérer cet appel d'offre. Mme Angeli propose de consulter les entreprises suivantes :

-MASMEJEAN Stéphane

-AMALRIC Olivier

-LEGRAND Claude

-VALMALLE Rémy

Elle demande également l'autorisation pour la commission d'appel d'offre de choisir l'entreprise puis d'en informer le conseil par la suite.

Les conseillers, après en avoir discuté, acceptent, à l'unanimité, que Mme Angeli lance cette consultation, autorisent la commission d'appel d'offre à choisir le meilleur candidat et Mme Angeli à signer tout document relatif à cette affaire.

6) Convention Conseil Départemental/Mairie portant soutien au fonctionnement d'une bibliothèque municipale.

M le Maire informe les conseillers, que le Département nous demande de signer une convention portant soutien à la création et au fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Les conseillers, après en avoir discuté, autorisent M le Maire à signer cette convention.

Droit de préemption urbain : propriété sise « Mas de la Croix » entre famille RASPAL et Mme DEMARE Maryse.

M le Maire explique que Mme Renée RASPAL, M Jack RASPAL et M Alain RASPAL souhaitent vendre leur propriété au lieu dit «Mas de la Croix ». La commune peut préempter. Après discussion les conseillers, à l'unanimité, ne souhaitent pas donner suite à cette possibilité.

Pièce de théâtre « Les Fileuses »

M le Maire propose de retenir et de faire jouer la pièce de théâtre « Les Fileuses » écrite et mise en scène par Mme Anne Marie CELLIER STAROSTA. M le Maire a rencontré M Eric LOISON, directeur de l'ESAT la Pradelle, pour envisager un partenariat pour cette animation culturelle. L'ESAT accueillera la troupe, nourrira les artistes et mettra à disposition un lieu adapté pour la représentation. La commune financera à hauteur de 3000,00 € cette action.

Les conseillers, après en avoir débattu, acceptent à l'unanimité la proposition de M le Maire, le partenariat avec l'ESAT et le financement de cette pièce de théâtre. La dépense sera inscrite au budget 2016.

7) Château de l'Hom- choix d'un programmiste

M le Maire explique que dans le cadre de l'achat du Château de l'Hom, des subventions existent pour des projets autant touristiques qu'économiques ou culturels. Pour cela un dossier de demandes de subventions doit être préparé en parallèle des négociations d'achat. Le sujet étant très complexe il nous faut envisager l'appui technique d'un programmiste pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce sera une consultation sous réserve de l'achat du Château de l'Hom.

M le Maire propose de consulter les programmistes suivants :

- IPK CONSEIL- Montpellier(34)
- L'AGENCE ACTIONS TERRITOIRES –Montpellier(34)
- Z'A §MO-NICOLAS MOREL –Toulouse(31)
- LAETITIA TRAUTMANN –Carbonne(31)
- ISE AMO-Toulouse (31)
- EXACT EXPERTISE ASSISTANCE CONSEIL – Marseille (13)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la consultation pour le choix d'un programmiste et autorise M le Maire à lancer la consultation et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Adhésion à « Association Nationale des Élus de la Montagne »(ANEM)

M le Maire propose d'adhérer à l'Association Nationale des Élus de la Montagne, car cette association revendique la spécificité montagne des communes telles que la notre. Lors des actions pour refuser la fermeture de l'école de L'Estréchure, l'ANEM a défendu ce dossier auprès des institutions.

Après discussion, les conseillers acceptent que la commune adhère à l'ANEM, pour un montant de cotisation de 83,41 €.

8) Diverses demandes de subvention

M le Maire propose d'étudier les diverses demandes de subvention dont la liste et les montants demandés suivent :

- ASP Gard : 50€
- association Vallée de chœur : 100€
- ULRAC : 150 € (déjà voté le 27 novembre 2015 pour le budget 2016)
- comité du Gard de la Ligue – 50 €
- association la truite salamandre – 150 €
- association Vita 'vallée – 200 €
- association Asphodèle – 400 €
- association AIDES – 50 €
- association APE – sorties 500 € (déjà voté le 27/11/2015)

- association APE – carnaval 100 € (déjà voté le 27/11/2015)
- association les restos du cœur – 300 €
- collège voyage en Angleterre –les familles Valmalle, Affaire, Frappart, Guéguin et Polankai sont concernées -60 € x 5= 300 € (déjà voté le 24/11/2015)
- association Anima – 200 €
- association des sclérosés en plaques – 50 €
- association comité des fêtes – 3 000 € et une demande exceptionnelle de 1 700 €
- association solidarités paysans – 50 €
- association sportive du collège Marceau Lapierre : 100€
- association Châtaignes et marrons pour une démarche d' « AOP Châtaignes des Cévennes » : adhésion 100 €
- association des anciens du maquis Aigoual-Cévennes : pour restaurer la stèle de la Carrière participation de 200 €

Le total des demandes s'élèvent à 7 750,00 €

Les conseillers étudient chaque demande et acceptent le versement des subventions aux diverses associations comme présenté plus haut.

9) Prorogation de la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la D907.

M le Maire rappelle que la commune a, depuis plusieurs années, le projet d'aménager la traversée du village sur la D907 coté Saint Jean du Gard.

Pour des raisons liées aux travaux de la station d'épuration (traversées pour raccordements des maisons au lieu dit Paradine à l'entrée du village) ce dossier est retardé.

M le Maire propose de demander au Département une prorogation exceptionnelle des subventions accordées pour ces travaux, car la date de la fin de la convention approche.

Après discussion les conseillers à l'unanimité, autorisent M le Maire à demander une prorogation de la Convention de Co-maitrise d'ouvrage N° 13-019 en cours, établie entre le Département et la Commune de Saumane portant sur la traversée d'agglomération sur la RD907, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Consultation géologue G4 /station d'épuration

M le Maire explique que des investigations complémentaires in situ sont à réaliser dans le cadre de l'étude G3 demandée à l'entreprise ; une mise en adéquation des besoins de ces compléments d'investigations sera discutée au plus tôt entre le bureau d'études qui a été missionné par l'entreprise pour la mission G3 et le bureau d'études qui doit être désigné pour la présente mission G4.

M le Maire propose de lancer une consultation avec le cabinet CEREG pour solliciter une proposition pour des études géotechniques du projet de type G4 dans le cadre de la construction de la station d'épuration (selon la norme NF P 94-500).

Les conseillers après en avoir discuté, acceptent à l'unanimité cette consultation et autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

Le jardin de Paul

M le Maire informe que la parcelle de terrain jouxtant le pont coté chemin de la Tourette, va être fermée par les services des routes, et une rampe ainsi qu'un escalier seront aménagés.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20H00

- 1) Compte Administratif M14 année 2015 – Affectation des résultats (2016/004)
- 2) Compte de Gestion 2014 M 14 (2016/005)
- 3) Compte Administratif M 49 - année 2015 – Affectation des résultats (2016/006)
- 4) Compte de Gestion 2015 M 49 (2016/007)
- 5) Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement pour les réserves de l'épicerie (2016/008)
- 6) Convention Conseil Départemental/Mairie portant soutien au fonctionnement d'une bibliothèque municipale (2016/009)
- 7) Château de l'Hom- choix d'un programmiste (2016/010)
- 8) Diverses demandes de subventions (2016/011)
- 9) Prorogation de la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la D907 (2016/012)